

**Assemblée générale d'ELISA-ASILE**  
**27 mars 2013**  
**Fonction-Cinéma, Maison des Arts de Grütli**

**Personnes présentes :** 39 personnes

**Personnes excusées :** Maria Bernasconi, conseillère nationale; Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats; Isabel Rochat, conseillère d'Etat; Pierre Maudet, conseiller d'Etat; Esther Alder, conseillère administrative à la ville de Genève; Jeannine de Haller Kellerhals, maire de la Ville de Carouge; Valérie Archetto, conseillère administrative à Pregny-Chambésy; Marko Bandler, responsable du service de la cohésion sociale de la ville de Vernier; Elisabeth Gabus-Thorens, conseillère administrative à Confignon; Thierry Apothéloz, conseiller administratif à Vernier; le Conseil administratif de Veyrier; Brigitte Berthouzoz; Jasmine Caye; Maurice Gardiol; Barbara Tschopp

La présidente Lucienne Gillioz salue l'assistance, la remercie de sa fidélité et de sa générosité, et ouvre l'assemblée générale.

**1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mars 2012**

Ce PV avait été envoyé aux membres en juin 2012, il est accepté à l'unanimité.

**2. Rapport d'activité du comité présenté par Lucienne Gillioz**

Le Comité s'est réuni une douzaine de fois durant l'année 2012. Comme déjà dit dans l'appel financier joint à la Newsletter envoyée récemment, l'année 2012 n'a pas été facile pour ELISA. En effet, nous avons vu le cadre juridique de notre action se restreindre suite à l'adoption par le Parlement, fin septembre, de mesures urgentes réduisant les droits des demandeurs d'asile, à savoir :

- suppression de la désertion comme motif d'asile,
- suppression de la procédure d'asile via les ambassades à l'étranger,
- possibilité de placer dans des centres spéciaux les demandeurs d'asile "récalcitrants"
- autorisation pour le Conseil fédéral de déroger à la Loi sur l'asile et à la loi sur les étrangers pour procéder à des tests dans le traitement des demandes d'asile pendant une période allant jusqu'à 2 ans. Avec cette dernière mesure, l'Etat de droit apparaît bafoué au nom de la raison d'Etat.

Devant le caractère inacceptable de ces mesures, nous nous sommes fortement engagés pour soutenir le référendum contre les modifications urgentes de la loi sur l'Asile. En lien avec Stopexclusion qui coordonnait l'action sur Genève, nous avons participé à la récolte des signatures. Plus d'un millier ont été collectées par les soins d'ELISA et de ses bénévoles.

Comme vous le savez, le référendum a abouti avec plus de 63'000 signatures au niveau suisse et plus de 8'000 à Genève et le peuple votera sur cette question le 9 juin de cette année.

Par ailleurs, autre souci pour le comité d'ELISA durant l'année 2012, il a fallu faire face à une situation financière problématique. Suite à une augmentation de nos dépenses et à des rentrées plus faibles qu'escomptées, nous nous sommes trouvés à court de liquidités à la fin décembre et avons dû recourir à un emprunt sans intérêt. Il s'agira en 2013 d'assurer un suivi plus

rigoureux des comptes, d'augmenter nos recettes et de mieux surveiller nos dépenses.

### **Relations avec l'Etat**

- La subvention étatique accordée à ELISA pour la période 2009-2012 arrivant à échéance, il s'agissait de faire en sorte que l'Etat reconduise son soutien financier. Au cours de l'automne, des membres de notre comité ont eu des échanges fructueux avec des cadres de la direction générale de l'Action sociale du Département de la solidarité et de l'emploi, en vue du renouvellement de cette subvention. En décembre 2012, nous avons eu le plaisir d'apprendre que le Conseil d'Etat avait accepté d'accorder à notre association un montant annuel de 49'708 francs pour les 4 prochaines années.
- Par ailleurs, nous avons été sollicités par le Service de protection des mineurs pour endosser le rôle de personne de confiance pour les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s devant se rendre à une audition fédérale à Berne. Le Comité a accepté qu'ELISA assume ce mandat qui débutera en 2013. Ce sont principalement des bénévoles, au bénéfice d'une solide formation juridique, qui assumeront cette tâche sous la direction de Michel Ottet. Rappelons qu'ELISA assume déjà le rôle de personne de confiance pour les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s retenu-e-s à l'aéroport, sur mandat de l'Office de la Jeunesse.

### **Permanences**

- Suite à une décision du comité, le temps de travail d'une collaboratrice de la permanence des Tattes a été porté de 40 % à 50 % à partir du 1er janvier 2012. Cet ajustement était nécessaire étant donné le travail effectivement accompli par cette collaboratrice.
- Par ailleurs, le comité a enregistré avec regrets la démission de Madame Johanna Fuchs, employée à la permanence des Tattes. Madame Fuchs a beaucoup apporté à Elisa puisqu'elle y a travaillé deux ans en qualité de bénévole et deux autres années comme permanente. Après un appel à candidatures à l'interne, c'est Madame Elodie Debiolles, titulaire d'une licence en droit et d'un master de droits de l'homme et bénéficiant d'une bonne expérience en matière de travail avec les requérant-e-s d'asile qui a été engagée à partir du 1er décembre.
- Devant la surcharge permanente de nos employées à la permanence des Tattes, le comité a chargé Mme Viviane Gonik, ergonome, d'analyser cette situation, d'en comprendre les raisons et de proposer des pistes pour y remédier. Un rapport a été établi et des propositions d'amélioration élaborées. Un sous-groupe du Comité a travaillé sur ces questions et sur les changements à introduire dans le fonctionnement d'ELISA.
- A la fin de l'année, il a été décidé que la permanence des Tattes devrait disposer d'un suivi informatisé des dossiers, comme c'est le cas à la permanence de l'aéroport et à celle de la Roseraie. Pour ce faire une demande de soutien financier a été adressée à la Fondation Wilsdorf, demande qui n'a malheureusement pas été acceptée. Pour l'instant, ce projet est en attente du financement nécessaire.
- La nouvelle permanence de la Roseraie, ouverte en décembre 2011, a pris son essor au cours de l'année 2012, s'est fait connaître des foyers pour requérant-e-s d'asile et a pu compter sur l'aide enthousiaste et compétente de nombreuses et nombreux bénévoles. Michel Ottet vous en dira plus.

### **Événements**

L'association ELISA a organisé plusieurs événements permettant de sensibiliser la population aux questions de l'asile et de mieux faire connaître son travail.

- A l'occasion de notre assemblée générale qui s'est tenue le 28 mars, un débat intitulé « Où va

l'asile en Suisse ?» a réuni Luc Barthassat, conseiller national, Robert Cramer, conseiller aux Etats, Anne Emery-Torracinta, députée, ainsi que Richard Greiner, juriste à l'OSAR et ancien bénévole d'ELISA, pour discuter des propositions de modification de la Loi sur l'asile. Sophie Malka de « Vivre ensemble » a modéré le débat. Une septantaine de personnes ont participé à cette soirée qui a connu un franc succès.

- Le samedi 16 juin a été inaugurée la permanence de la Roseraie. Après une partie officielle et la présentation de films, un buffet animé par des musiciens colombiens a été proposé à tous les membres de l'association, aux requérant-e-s, aux voisin-e-s de la permanence et aux associations amies. Une soixantaine de personnes ont participé à cette inauguration.
- Cet événement a été précédé d'une conférence de presse le 13 juin, présentant la permanence de la Roseraie et annonçant son inauguration. A cette occasion, les responsables des permanences ont fait part de la position critique d'ELISA concernant les modifications de la loi sur l'asile. Malheureusement une seule journaliste était présente.

### **Participation à des événements extérieurs, rencontre avec l'autorité fédérale et assistance aux séances du réseau associatif**

- A la demande de la commune de Plan-les-Ouates, qui la subventionne depuis plusieurs années, ELISA a tenu les 24 et 25 février un stand au Forum sur les droits humains intitulé « La solidarité dans tous ses états ».
- Des membres d'ELISA ont participé le 23 juin à une manifestation nationale à Berne intitulée « Halte à une politique migratoire sans humanité ».
- Du 25 au 28 juillet, plusieurs membres d'ELISA ont participé à la Marche « Semelles d'asile », reliant Annecy à Genève et Lausanne à Genève, pour défendre le droit d'asile.
- En juillet, ELISA a cosigné une lettre collective rédigée par des requérants d'asile eux-mêmes pour demander à être mieux nourris et logés.
- Un groupe composé de Thao Pham et de représentants des services d'aide aux requérant-e-s d'asile a rencontré à Berne le 10 septembre Mme Sommaruga, ministre en charge de l'asile. Au centre de la discussion : le problème des cas Dublin et la non application par la Suisse de la clause de souveraineté (possibilité d'entrer en matière sur une demande d'asile plutôt que de renvoyer vers le pays de première entrée en Europe). Bien que sur la forme les choses se soient bien passées, la discussion a finalement été décevante, Mme Sommaruga ne s'engageant pas dans le sens souhaité par les participant-e-s.
- Une formation juridique sur la vraisemblance, organisée par l'OSAR, a eu lieu à Berne le 18 octobre. Plusieurs membres d'ELISA l'ont suivie.
- ELISA participe au réseau associatif romand et genevois autour de l'asile, en assistant régulièrement aux réunions de la COPERA, de la Coordination Asile et de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie.

### **Remerciements**

Pour terminer ce rapport, je voudrais insister sur le fait qu'ELISA ne peut accomplir sa mission qu'avec l'aide de nombreuses personnes et institutions. C'est pourquoi je tiens à remercier très sincèrement :

- Nos membres, donatrices et donateurs
- L'Etat de Genève, soit le Département de la Solidarité et de l'Emploi, pour sa subvention annuelle ainsi que le Département de l'Instruction publique, de la Culture et du sport pour le mandat octroyé, via l'Office de la Jeunesse, relatif aux mineur-e-s non accompagné-e-s arrivant à l'aéroport
- Les communes de Carouge, Chêne-Bourg, Choulex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Satigny pour leur subvention ainsi que la ville de Genève pour

- son soutien ponctuel à l'occasion de l'inauguration des locaux de la Roseiraie
- La Fondation « Les Réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui » qui nous héberge gracieusement dans les locaux du Centre de la Roseiraie
  - La Loterie Romande et son organe de répartition genevois ainsi que le Fonds Mécénat des Services industriels de Genève pour leurs dons
  - L'équipe professionnelle d'ELISA, pour son dévouement total en faveur des requérant-e-s d'asile et ses grandes compétences
  - Les bénévoles, pour leur engagement enthousiaste, leur sérieux et l'aide indispensable apportée lors des permanences
  - L'AGORA, pour son accueil convivial et chaleureux des requérant-e-s à la permanence des Tattes
  - Madame Viviane Gonik qui a effectué gracieusement une analyse des conditions de travail à la permanence des Tattes
  - Madame Nadia Crivelli pour avoir relooké notre rapport d'activités
  - Enfin tous les membres du comité, pour leur investissement de plus en plus important dans les différentes tâches à accomplir, en particulier notre trésorière Zlata Salihbegovic pour la tenue de nos comptes ainsi que Danielle Goerg pour l'aide constante et vigilante apportée à la présidente.

### **3. Présentation des rapports d'activité des permanences**

#### **3.1. Rapport d'activité de Thao Pham, responsable de la permanence des Tattes**

Alors que l'Office fédéral des Migrations (ODM) se targue d'avoir traité davantage de dossiers en première instance, force est de constater que la quantité n'est vraiment pas synonyme de qualité. Nous avons fait face à une augmentation non négligeable de décisions particulièrement contestables et à des requérants d'asile démunis face à ce qu'ils considéraient souvent à juste titre comme une injustice.

Nos permanences n'ont pas désemploi, au contraire. L'afflux en salle d'accueil de personnes venant requérir notre aide a souvent été très éprouvant tant pour nos consultants que nos permanents et bénévoles.

En 2012, nous avons effectué plus de 1900 entretiens pour 560 dossiers traités. Par dossiers, il faut entendre des personnes célibataires avec ou sans enfants, des couples et des familles. Ce qui sous-entend que plusieurs démarches parallèles ont souvent dû être faites (demande d'asile, transformation de permis, demande de documents de voyage, reconnaissance d'actes d'état civil, ...).

S'agissant des démarches, outre les recours dit ordinaires à l'encontre des décisions négatives de l'ODM, de nombreuses demandes de réexamen (ou recours extraordinaires) ont également été déposées. Au bilan 2012, nous dénombrons ainsi plus de 140 recours.

Ceci étant, nous avons aussi été amenés à déposer une trentaine de demandes d'asile aux ambassades suisses à l'étranger (Soudan, Ethiopie, Ouganda, Liban, Kenya). A savoir que chaque demande concerne en grande majorité plusieurs personnes d'une même famille (souvent des enfants mineurs). Les personnes intéressées proviennent essentiellement de Somalie, Erythrée et Syrie.

Bien que très longues, ces procédures permettaient à des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables de venir en Suisse saines et sauvées après avoir fui un pays en conflit puis vécu l'insécurité et la précarité des pays de transit où l'ambassade suisse la plus proche se trouvait. Quatre familles ont ainsi déjà pu être réunies à Genève après des années de séparation et de longs mois d'attente dans l'inquiétude.

Outre les « actes » principaux susmentionnés, il sied de prendre en compte tous ceux nécessaires pour le suivi des dossiers durant la procédure (prises de position, collectes et envois de preuves complémentaires, actualisation du suivi médical, demande de suspension de renvoi auprès de l'autorité cantonale, communication avec les requérants ...). Près de 600 courriers divers ont été rédigés et envoyés dans ce cadre.

L'adoption des mesures urgentes en fin d'année, la qualité de l'assistance sociale qui se dégrade, et un climat de suspicion à l'encontre des requérants d'asile créé par les hautes autorités suisses, sont tout autant de facteurs nous ayant amenés à multiplier les démarches dans le cadre de la procédure d'asile, mais également au-delà.

En effet, nous avons dû palier, à plusieurs reprises notamment, la réduction des moyens humains auquel le personnel de l'Hospice général a été confronté.

Face à la surcharge de travail, nous avons été contraintes de limiter nos permanences à une quinzaine de personnes afin de ne pas tomber dans les mêmes travers que l'Office fédéral des migrations en privilégiant la quantité à la qualité.

Toutefois, nous devons bien admettre qu'en plus d'être des mandataires juridiques, nous sommes des militantes engagées pour le droit d'asile et les droits de l'homme.

Ainsi, malgré une fatigue physique et psychologique, il nous a été très difficile de refuser d'assister des personnes qui venaient demander notre assistance et ainsi de respecter les limites que nous nous étions fixées.

Tout le travail fourni n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de nos bénévoles. Leur engagement et leur regard neuf nous permettent de prendre le recul nécessaire. Nous accordons beaucoup d'importance à ce que notre collaboration repose sur un échange de compétences et d'intérêts. Leur présence constitue un réel soutien durant nos permanences et, en contrepartie, nous nous efforçons de leur fournir une formation pratique enrichissant leur expérience professionnelle. D'ailleurs, la plupart de nos bénévoles trouvent par la suite un poste de travail dans le réseau asile grâce à leurs acquis (ODAE, OSAR, Vivre ensemble, SSI, Hospice général).

Merci à Magali Bovet, Raphael Rey, Marisa Pardo, Alexa Mekonen, Cassandra Feijoo, Mehmet Aras, Yazan Savoy, Céline Lapicore et Danielle Goerg.

Comme les autres années, nous avons également reçu à plusieurs reprises des étudiants dont le travail de recherche se rapportait à la problématique de l'asile. Nous avons entre autres accueilli deux étudiants en master de Sciences Politiques de l'Université de Lausanne durant une semaine dans le cadre de leur étude sur "l'arme du droit" dans les mobilisations collectives. A l'heure de la désinformation sur la situation réelle des requérants d'asile, il est plus qu'important de prendre le temps de rétablir la vérité et de sensibiliser les gens aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes qui demandent l'asile et aux

conséquences humaines du durcissement de la loi et de l'affaiblissement des mesures sociales.

Mes remerciements également à l'Agora et ses membres avec qui la collaboration est toujours aussi chaleureuse et dont le travail d'accueil est remarquable.

Je tiens pour finir à remercier Johanna Fuchs, qui a mis fin à sa mission chez Elisa fin novembre pour de nouvelles expériences. Travailler avec elle durant 4 années fut un réel plaisir. Nous avons beaucoup apprécié tant son professionnalisme que ses grandes qualités humaines. Elle a su gagner la confiance et le respect de notre Comité, de nos partenaires professionnels mais avant tout celui de nos mandants.

Une page se tourne, une autre commence avec l'engagement d'Elodie Debiolles qui a débuté chez Elisa comme bénévole. Je suis convaincue que nous avons fait le meilleur choix pour assurer sereinement la relève de Johanna.

Avant de donner la parole à Michel que je remercie pour son engagement, je souhaiterais aussi partager ma gratitude envers notre Comité qui a su nous écouter et prendre des initiatives pour nous soutenir.

Mes remerciements également à Lucienne et Danielle, nos présidente et vice-présidente, pour l'incroyable travail fourni pour maintenir et développer Elisa.

### **3.2 Rapport d'activité de Michel Ottet, responsable des permanences de l'aéroport et de la Roseraie**

#### **a. La permanence à l'aéroport de Genève-Cointrin**

Selon l'ODM, en 2012, 340 demandes d'entrée en vue d'obtenir la protection de la Suisse ont été déposées dans les aéroports. (310 en 2011)

Au total, 78 personnes, ont déposé cette demande à Genève-Cointrin, contre 58 en 2011 soit une augmentation de 34,5%.

Ceci correspond à 66 dossiers dont 6 familles et 2 mineurs non accompagnés (une jeune fille et un jeune homme). À 48 reprises les personnes ont été autorisées à entrer en Suisse pour la poursuite de l'examen de leur demande d'asile et attribuées à un canton, dont 22 à Genève, soit un taux d'entrée de 73%.

Une personne a retiré sa demande d'asile et une autre qui était déboutée sont reparties vers leur pays d'origine avec l'aide de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

Dans 17 cas les personnes sont entrées sur le canton de Genève en vue de l'exécution de leur renvoi (aide d'urgence ou mises en détention à Frambois).

Deux de ces dossiers concernaient des femmes avec un enfant en bas âge.

Pour une de ces femmes, requérante tamoule très engagée nous avons entrepris une action auprès du Comité contre la torture de l'ONU. Ce Comité a demandé la suspension de l'exécution du renvoi jusqu'à droit connu sur notre requête, demande formellement acceptée par la Suisse .

Deux personnes ont disparu de la zone de transit.

L'origine des demandes d'asile s'est profondément modifiée.

Le fait marquant est l'arrivée de demandeurs d'asile tibétains pour lesquels 23 dossiers ont été ouverts, soit plus du tiers de l'ensemble des demandes. Tous ces demandeurs ont été autorisés à entrer en Suisse pour la poursuite de l'examen de leur demande.

Conséquence directe des événements survenus en Syrie, six dossiers ont été ouverts pour des personnes venant de ce pays, 2 familles, un mineur non accompagné et trois personnes seules dont une femme. Toutes ont été autorisées à entrer en Suisse.

Six dossiers ont été ouverts pour des personnes provenant du Sri-Lanka (Tamouls) et une seule personne a été autorisée à entrer en Suisse pour la poursuite de la procédure. Certaines ont été immédiatement mises en détention, à Frambois.

Six ressortissants du Congo RDC qui avaient déposé une demande d'asile à Cointrin ont été déboutés. Seule une femme a été autorisée à entrer en Suisse.

Les cinq Erythréens qui avaient demandé l'asile à l'aéroport ont été autorisés à entrer en Suisse.

Nous constatons, toujours, que le flux des demandes est très irrégulier et imprévisible, l'équipe qui travaille à l'aéroport doit donc se montrer très souple afin de répondre au cas par cas dans les meilleurs délais.

En 2012, notre groupe de mandataires a effectué au moins 88 visites à l'aéroport, en général par équipe de deux et souvent accompagné d'un-e interprète. Nous avons aussi assisté à 6 auditions, interjeté 6 recours ou autres démarches auprès des instances internationales (Cour européenne et Comité contre la torture).

Nous nous efforçons toujours de rencontrer les requérants et requérantes dès leur arrivée, nous leur donnons des renseignements sur la procédure et nous évaluons les chances de succès de leur demande.

Si ces chances sont réelles, nous leur conseillons de faire venir au plus vite les éléments propres à étayer leur demande et mettons à leur service les moyens techniques dont nous disposons à l'aéroport.

D'autre part, nous leur conseillons d'être précis et complets lors des auditions,

Suivant les circonstances nous envisageons l'opportunité d'interjeter un recours contre la rétention.

Dans certains cas, nous acceptons un mandat afin d'accompagner le requérant d'asile aux auditions.

En cas de réponse négative ou de non-entrée en matière (NEM) et à l'instar de la plupart des services juridiques, la pratique d'ELISA ne vise à interjeter des recours que dans les cas où l'appréciation de l'ODM paraît sujette à caution. Nous évaluons donc de manière très sérieuse les chances de réussite des recours avant de faire appel contre les décisions de l'ODM au nom de l'association.

Lorsqu'une décision de renvoi est exécutoire nous conseillons aux personnes déboutées de prendre contact avec le conseiller de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

en vue d'un retour au pays dans les meilleures conditions possibles et nous recevons toujours une information du dit Office sur les conditions dans lesquelles ce retour s'est déroulé.

La loi prévoit qu'une personne de confiance ayant pour mission d'assister les mineurs non accompagnés dans la procédure soit nommée dès leur arrivée à Cointrin. Dans ce cadre, j'ai assisté les deux personnes mineures non accompagnées lors de leurs auditions.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans relever l'excellente collaboration avec l'Aumônerie œcuménique présente à l'aéroport, en particulier Anne-Madeleine Reinmann et Véronique Egger avec lesquelles nous entretenons des relations quasi-quotidiennes, et remercier la direction de l'aéroport qui met à notre disposition le bureau que nous occupons conjointement.

D'autre part, je voudrais souligner ici que nous ne rencontrons aucune difficulté avec les policiers du Service Asile et Rapatriement à l'aéroport (SARA) qui mettent tout en œuvre pour éviter l'usage de la contrainte lors des renvois et ne montrent aucune réserve pour nous donner des informations pour faciliter notre mission.

Je voudrais également faire état ici des bons contacts avec les fonctionnaires de l'Office fédéral des migrations (ODM) et avec le personnel de l'équipe de l'ORS Service AG qui assure la logistique ainsi qu'avec le représentant de l'OIM.

Les buts que nous nous sommes fixé ont pu être atteints grâce au travail remarquable des mandataires bénévoles : Atessa, Bora, Jasmine, Lucienne, Jacques, Yazan et de notre équipe d'interprètes, toutes et tous se sont engagés sans compter et avec passion dans cette activité.

Grâce à leur dévouement, l'activité à aéroport représentant au bas mot 400 heures de travail sans compter toutes les démarches annexes a pu être menée à bien.

## **b. La permanence de la Roseraie**

Au début décembre 2011, une nouvelle permanence ELISA a été ouverte dans le quartier de la Jonction, dans les locaux de la fondation « Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui » 2 rue de la Maladière.

Elle se tient tous les vendredis de 9 à 13 heures et est destinée aux requérantes et requérants d'asile attribués au canton de Genève et qui n'ont pas encore reçu de décision de l'Office fédéral des Migrations (ODM).

Nous pouvons donc maintenant tirer un bilan sur une année entière.

Fidèles à notre logique d'un meilleur investissement dans la phase d'instruction de la demande d'asile, nous insistons beaucoup sur l'apport d'éléments de preuve et l'importance des convocations aux auditions à Berne. Comme il s'agit dans chaque cas de connaître de manière détaillée les motifs des personnes qui viennent nous consulter, les entretiens peuvent être longs.

Cette implication dans la phase d'instruction, c'est-à-dire dans la procédure auprès de l'ODM est nouvelle, la plupart des services juridiques prenant en charge les cas au moment du recours. Au début de l'année nous avons eu de la peine à faire comprendre cette façon de travailler qui s'appuie au fond sur une logique simple : Mieux l'instruction est menée à charge et à décharge, plus la décision prise par l'ODM est équitable. C'est exactement la logique vers laquelle devrait tendre la fameuse procédure que Mme Sommaruga voudrait instaurer en



Suisse, selon le modèle hollandais.

D'autre part nous prenons aussi en charge celles et ceux qui sont frappés d'une décision de renvoi vers un pays tiers dans le cadre de la Convention Dublin. Les délais de recours étant très courts (5 jours ouvrables) il est pratiquement impossible de les diriger vers un autre service juridique.

Dans le cadre de cette permanence, 50 séances ont eu lieu en 2012, 111 dossiers ont été ouverts et 217 consultations ont été menées. 87 courriers ont été envoyés et nous avons interjeté 16 recours principalement pour des cas relevant de la procédure Dublin. Un cas suivi à l'aéroport et dont nous avons parlé précédemment a nécessité plusieurs démarches auprès des instances d'appel. Une autre situation concernant un couple accompagné de 2 enfants relevant d'abord de la procédure Dublin nous a conduit dans une situation abracadabrante nécessitant plusieurs interventions auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Pour finir cette famille verra sa demande examinée en Suisse.

Malgré notre volonté de nous impliquer dans la phase d'instruction, nous n'avons pu participer qu'à 3 auditions. Cette relative absence est en train d'être corrigée puisque nous avons déjà assisté à 8 auditions depuis le début de l'année 2013. Il n'en reste pas moins que ces déplacements à Berne ou à Vallorbe génèrent des frais importants, mais je suis convaincu qu'il est capital d'investir cette phase de la procédure.

Tout au long de l'année, nous avons eu aussi le plaisir de voir arriver de nouvelles personnes bénévoles particulièrement motivées et présentant des compétences diverses qui nous sont d'un précieux secours.

L'équipe d'accueil continue à assurer un climat agréable pour les personnes qui attendent d'être reçues par le service juridique. Les membres de cette équipe établissent aussi les fiches informatiques en relevant les premières informations générales (identité, etc.). Cette pratique permet aux conseillères et conseillers juridiques de se concentrer sur leur tâche en leur faisant gagner un temps précieux.

L'engagement des bénévoles à la Roseraie a été très important en 2012, il peut être évalué à 1410 heures de travail. Merci à toutes ces personnes pour leur dévouement. Sans leur apport, la permanence de la Roseraie serait vouée à l'échec.

Au cours de l'année 2012, trois journées de formation destinées aux personnes qui souhaitent s'engager dans le conseil juridique ont été organisées. D'autre part, la présence de nombreux mandataires lors des permanences, permet d'assurer une formation continue en fonction des cas qui se présentent.

Enfin une séance d'information destinée aux Tibétains a été organisée. Elle a été suivie par une quarantaine de personnes.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans remercier particulièrement la Fondation "Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui" qui nous offre les locaux dans lesquels nous tenons nos permanences.

De même, je désirerais aussi, remercier les permanentes des Tattes, Thao et Élodie, pour leur disponibilité malgré leur surcharge de travail.

Le financement de ces deux permanences continue d'être assuré en grande partie par le soutien régulier des membres de notre mouvement. Que tous ceux qui soutiennent très fidèlement notre action soient chaleureusement remerciés !

Leur appui généreux nous a permis de maintenir une assistance efficace auprès des requérantes et requérants d'asile.

#### **4. Présentation des comptes 2012 par Zlata Salihbegovic, trésorière**

Le résultat de l'exercice 2012, malgré le soutien important de nos donatrices et donateurs, laisse apparaître une perte de 24'608,07 francs. Les raisons de cette perte sont multiples : augmentation du temps de travail d'une collaboratrice, dons moins élevés que prévus par le budget et frais informatiques très élevés. Cette année, les dons individuels et les dons des communes se montent à 110'781,60 francs (y compris les dons des institutions). L'Etat de Genève nous a accordé une subvention de 50'000 francs. En 2012, nous avons aussi reçu 1'000 francs de la Ville de Genève pour l'inauguration des nouveaux locaux de la Roseraie. Le Département de l'instruction publique (DIP) nous a versé 1'143,75 francs pour l'accompagnement des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Au final, les recettes 2012 s'inscrivent à 176'080,37 francs.

Le total des dépenses s'élève à 206'544,13 francs, dont les salaires représentent la plus grande part (148'994,57 francs). Pour l'année 2013, nous devons mieux contrôler les dépenses concernant l'informatique.

#### **5. Approbation des comptes 2012 et décharge du comité**

Le rapport de la fiduciaire Comtesas et Gerficom sur la tenue des comptes est lu. Les comptes présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée qui les adopte sans opposition, avec une abstention.

La présidente demande à l'assemblée la décharge du comité pour l'exercice en revue. La décharge est acceptée sans opposition.

#### **6. Présentation du budget 2013 par la vice-présidente Danielle Goerg**

Etant donné les résultats de l'exercice 2012 qui viennent d'être présentés, l'établissement du budget 2013 a nécessité une appréciation réaliste des recettes et un effort de réduction des dépenses.

En matière de recettes, nous pouvons compter sur la subvention de l'Etat de Genève, soit 49.708 francs par an.

Pour les dons individuels, qui forment toujours la plus grande part de nos recettes, nous évaluons leur montant à 85.000 francs, montant assez élevé par rapport aux rentrées 2012. Mais cette estimation s'explique par le fait que nous devrions bénéficier de la générosité d'un donateur décédé qui a couché Elisa sur son testament et dont la succession devrait être liquidée cette année.

Pour les dons des communes, nous estimons leur montant total à 22.000 francs, anticipant la poursuite d'une légère tendance à la baisse constatée ces toutes dernières années.

Les dons d'institutions sont budgétés à 9.000 francs, ce qui implique un effort de recherche de

fonds auprès de nouvelles communautés ou institutions.

En ce qui concerne les versements de l'Office fédéral des migrations, très variables, nous les évaluons à 5.000 francs.

Pour les contrats de prestation avec le Département de l'instruction publique, la somme relativement élevée budgétée (16.000 francs) s'explique par l'existence d'un nouveau contrat de prestations signé récemment avec le Service de protection des mineurs. En effet, Elisa a accepté de se charger de l'accompagnement de requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) lors de leurs auditions à Berne. Cette tâche est effectuée par des bénévoles mandataires à la Roseraie. Ce nouveau contrat s'ajoute à celui qui existe depuis plusieurs années et qui concerne les RMNA arrivant à l'aéroport. L'ensemble des recettes budgétées s'élève ainsi à 190.995 francs.

En ce qui concerne les dépenses, ce sont évidemment les salaires et charges sociales qui en représentent la plus grande part. Nous prévoyons 148.000 francs pour ce poste. Pour la plupart des autres postes de dépenses, (frais administratifs, frais de téléphone, et particulièrement frais informatiques), nous avons budgété des sommes inférieures aux montants dépensés en 2012.

Un meilleur suivi des comptes et une attention aux coûts sera donc nécessaire.

Le total des dépenses envisagées se monte à 192.630 francs, ce qui signifierait une perte de 1635 francs.

## **7. Modification des statuts**

L'assemblée est priée de se prononcer sur une modification concernant l'article 9.

Le paragraphe suivant est supprimé : « Les collaborateurs et collaboratrices de l'Association sont, durant la durée de leur fonction, membres de droit du Comité. Ils participent avec voix délibérative, sauf pour les questions relatives à leur statut de salariés ».

Il est remplacé par : « Les collaborateurs et collaboratrices de l'Association assistent aux séances du Comité, mais sans voix délibérative ».

Cette proposition est acceptée sans opposition avec une abstention.

## **8. Démissions et élections statutaires**

Sibel Can et Jean Kellerhals présentent leur démission du Comité.

Quatre nouvelles personnes se présentent : Angèle Bilemjian, Johanna Fuchs, Andres Guerrero et Borabeko Napo.

Le nouveau Comité, élu à l'unanimité, est donc composé de Brigitte Berthouzoz, Angèle Bilemjian, Maryelle Budry, Martine Felix, Johanna Fuchs, Lucienne Gillioz, Danielle Goerg, Andres Guerrero, Borabeko Napo, Jamshid Pouranpir, Anne-Madeleine Reimann, Zlata Sahlibegovic, Françoise Schenk-Gottret.

Lucienne Gillioz et Danielle Goerg souhaitent être déchargées de leurs responsabilités de présidente et vice-présidente. Une nouvelle présidente sera élue lors de la prochaine réunion du Comité : il s'agit de Borabeko Napo.

Maryelle Budry remercie les présidente et vice-présidente pour leur grand engagement pour ELISA.

## **9. Désignation de l'organe de contrôle**

L'Etat fixant une limite temporelle au mandat de réviseur des comptes des associations subventionnées, Madame Magali Orsini, de la fiduciaire Exoplan est proposée à l'assemblée pour procéder au contrôle des comptes à partir de l'exercice 2013. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **10. Divers**

### **Décès de Paule Monnier : hommage de Michel Ottet**

Cette année, nous avons eu la peine de perdre une amie fidèle, Paule Monnier. Paule a été très active dès la fondation de notre association. En compagnie de Catherine Schneider, elle participait à l'équipe très solide de mandataires bénévoles qui, dès le début d'Elisa, a assuré une défense juridique auprès des demandeurs d'asile.

Paule, je me souviens de ta présence discrète mais terriblement efficace. Tu avais tout de suite compris le sens de notre combat et tu t'y es engagée sans compter. De 25 ans mon aînée, lorsque l'âge est venu, tu es partie sans bruit tout en soutenant tant que tu pouvais notre association. Dans un dernier geste tu as, avec tes enfants, souhaité que, plutôt que d'offrir des fleurs lors de ta sépulture, on pense à faire un don à notre association. Merci Paule de ton engagement et de ton soutien. Je garde de toi un souvenir ému. Sans des engagements comme le tien, notre association n'existerait tout simplement pas.

L'assemblée générale se termine à 19h.45.

\*\*\*

Pour le PV : Johanna Fuchs